

S'installer au Technopark

Pour s'installer au Technopark, votre dossier doit être envoyé à travers le [formulaire de candidature en ligne](#) que vous devez renseigner.

Pour une entreprise, les pièces à fournir sont les suivantes :

- Le CV des fondateurs
- Une copie de CIN des dirigeants
- Le bulletin de notification des identifiants ou l'ensemble des documents suivants :
 - Bulletin de notification de l'Identifiant Fiscal (ICE inclus)
 - Bulletin d'affiliation à la CNSS
- Une copie du registre du commerce
- Une copie des derniers statuts.
- Les pouvoirs nommant le représentant unique auprès de MITC dans le cas d'une cogérance ([modèle obligatoire à suivre](#)).
- Pour les filiales de groupes ou les entreprises dont la raison sociale contient le nom d'un groupe : le dossier juridique et le bilan de la dernière année de la société mère.

Pour les sociétés dont l'âge(*) est :

- a. Inférieur à 2 Ans: Présentation du Business Plan des 3 Prochaines années ([exemple de business plan en téléchargement](#))
- b. Supérieur ou égal à 2 Ans :
 - Le bilan de la dernière année (5 premières pages du bilan)
 - Une présentation de la société comprenant une présentation du dirigeant, l'activité principale de la société, les produits commercialisés, les principaux clients, les principaux concurrents...

*L'âge des entreprises est calculé à partir de la date de commencement de l'activité sur le registre de commerce.

Pour une association, les pièces à fournir sont les suivantes :

- Le CV des fondateurs
- Une copie de CIN des dirigeants
- Une copie des derniers statuts.
- Les pouvoirs nommant le représentant unique auprès de MITC dans le cas d'une cogérance ([modèle obligatoire à suivre](#)).
- Une présentation de l'association.
- Bulletin d'affiliation à la CNSS.
- Dernier PV de l'AGO.
- Dernier bilan.
- Reçu de la préfecture attestant l'existence de l'association.

MITC s'engage sur la confidentialité des documents transmis dans la présente candidature

NB : Pour valider votre candidature, les champs obligatoires du formulaire doivent être complétés et tous les documents doivent être envoyés en ligne.

Pour plus d'informations, [contactez nous](#).



Annexe : Statut de l'entreprise :

Le statut Structure d'accompagnement s'applique à toute entreprise/Association qui répond aux besoins des entreprises du Technopark en matière de financement, d'accès au marché et de gestion communautaire.

Le statut Grand Entreprise s'applique à toute entreprise qui possède une des caractéristiques suivantes :

- L'entreprise a un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions de dhs.
- L'entreprise est filiale, appartient à un groupe ou porte le nom ou partie du nom d'un groupe dont le chiffre d'affaires dépasse 150 Millions de dirhams.

Le statut PME 4 s'applique à toute entreprise qui possède une des caractéristiques suivantes :

- L'entreprise a plus de 20 ans d'existence.
- L'entreprise est filiale ou appartient à un groupe ou porte le nom ou partie du nom ou d'un groupe qui a plus de 20 ans d'existence

Le statut PME 3 s'applique à toute entreprise qui possède une des caractéristiques suivantes :

- L'entreprise a plus de 15 ans ou moins de 20 ans d'existence.
- L'entreprise est filiale ou appartient à un groupe ou porte le nom ou partie du nom d'un groupe qui a plus de 15 ans et moins de 20 ans d'existence

Le statut PME 2 s'applique à toute entreprise qui possède une des caractéristiques suivantes :

- L'entreprise a plus de 10 ans ou moins de 15 ans d'existence.
- L'entreprise est filiale ou appartient à un groupe ou porte le nom ou partie du nom d'un groupe qui a plus de 10 ans et moins de 15 ans d'existence

Le statut PME 1 s'applique à toute entreprise qui possède une des caractéristiques suivantes :

- L'entreprise a plus de 2 ans ou moins de 10 ans d'existence.
- L'entreprise est filiale ou appartient à un groupe ou porte le nom ou partie du nom d'un groupe qui a plus de 2 ans et moins de 10 ans d'existence

Le statut Start-up (**) s'applique à toute entreprise/Association qui a moins de 2 ans d'existence et qui ne répond à aucun des statuts ci-dessus.

(**) Les demandes pour un statut « START UP » doivent vérifier les conditions suivantes :

- L'âge de l'entreprise ne doit pas dépasser 2 ans.
- Le client ne doit pas prétendre à plus d'un module ou une superficie supérieure à 26 m² à Casablanca et à 20m² à Rabat et 30m² à Tanger.

[DECOUVREZ LE TABLEAU DES PRIX](#)

